VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 20 juillet 2026 :

« Règlement 1392 décrétant un emprunt de 4 515 500 $ pour des travaux de mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées de Mont-Rolland »

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1392 le 16 octobre 2026.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville.

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 19 octobre 2026.

Audrey Senécal

Me Audrey Senécal
Directrice générale adjointe
Greffière et directrice des Services juridiques